

INVITATION à la CONFÉRENCE DE PRESSE

LE RECOURS CONTRE TIERS, UNE DÉMARCHE SIMPLE ET ESSENTIELLE QUI CONTRIBUE À PRÉSERVER NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ



Mercredi
19 novembre
2025



Le recours contre tiers permet à l'Assurance Maladie de récupérer les dépenses engagées pour les soins liés à un accident ou une blessure causés par un tiers responsable, par exemple, un accident de la route, une agression ou une morsure d'animal. Grâce à ce dispositif, la collectivité n'a pas à supporter les coûts consécutifs à un dommage corporel dont la responsabilité incombe à une autre personne ou à son assureur. En 2025, la mise en place des pôles régionaux « RCT médical » renforce l'efficacité du dispositif.

Le mercredi
19 novembre
à 14h



CPAM - Salle Partenaires 1 accueil
(entrée par l'accueil de l'agence)
3 bd du Professeur Léopold Escande
à **Toulouse**

En présence de :

- **Isabelle COMTE**, Directrice de la CPAM de la Haute-Garonne.
- **Raphaëlle VERNIOLLE**, Sous-Directrice à la Direction Juridique et Risques Professionnels de la CPAM de la Haute-Garonne.
- **Docteur Maud CROISILLE**, Directrice médicale par intérim de la CPAM de la Haute-Garonne.
- **Valérie TRIBOULLOY**, Responsable du service juridique à la Direction Juridique et Risques Professionnels de CPAM de la Haute-Garonne.

Contact Presse

CPAM de la Haute-Garonne : Karine LOUBÈRE
Email : presse.cpam-haute-garonne@assurance-maladie.fr
Tél : 07 64 55 82 12